

COMPTE-RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Jeudi 16 octobre 2014 – 18 h 15

Présents : 07

Absent : 00

Pouvoir : 00

1/ Délibération sur frais école de Serralongue suite à présentation du titre exécutoire n°=137 du 22/08/2014 :

Madame le Maire informe son assemblée que le conseil municipal de Serralongue a refusé d'annuler le titre cité ci-dessus d'un montant de 6 197 €, représentant le coût global de répartition des dépenses de fonctionnement de l'année scolaire 2013-2014 (hors fais de locaux tels que l'électricité, eau, chauffage, assurance...),

Soit par enfant scolarisé 1239, 40 € (5 enfants X 1239, 40 € = 6 197 €).

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité des membres n'accepte pas de régler cette dépense de l'année scolaire 2013-2014 mais l'accepte pour 2014-2015 comme voté précédemment.

2/ Ancien véhicule communal RENAULT 4L :

Le conseil municipal décide de réformer le véhicule communal Renault 4L, de le mettre à la destruction à l'unanimité des membres.

3/ OUVERTURE DE PLI –MULTIPLE-Rural :

Création à l'unanimité, d'une commission d'ouverture de pli concernant le multiple-rural, afin d'ouvrir les lettres de candidatures. La composition de cette commission est celle-ci : Madame le Maire, PARAYRE Agnès, de Monsieur JUANOLE Michel, et de Madame MONIE Danièle.

4/ Nomination de 3 pistes communales carrossables :

Les 3 pistes nommées sont :

- 1) Route du Puig
- 2) Route de Notre Dame du Coral
- 3) Route du Broussé

Acceptation à l'unanimité des membres du conseil municipal.

5/ Motion de soutien à l'AMF suite au baisse massive de dotation de l'Etat :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette motion de soutien de l'AMF.

6/ Divers :

Au sujet du courrier, un rendez-vous est pris avec la direction de la distribution du courrier, suite au changement de réglementation de la distribution.

Discussion préparatif du repas avec la venue de Madame la Sous-Préfète courant décembre.

Discussion de la foire d'automne du 26 octobre 2014, quelques exposants de (miel, confiture, fromage....).

SEANCE LEVEE A 20h20

(Délibérations consultables en Maire)